

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2022 09 02
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 17 novembre 2022
(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 17 novembre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Budget Principal : Recours à une ligne de trésorerie

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie de la collectivité, il est proposé de contractualiser une ligne de trésorerie, d'un montant de deux millions d'euros et d'une durée d'un an.

A cet effet, le service « Finances » a mis en concurrence plusieurs établissements financiers, dont les principales caractéristiques des offres reçues sont les suivantes :

Proposition de ligne de Crédit de Trésorerie
(pour préfinancement d'investissement)
Montant 2 000 000 €

	Crédit Agricole	Banque Postale	Crédit Mutuel	Caisse d'Epargne	Banque Populaire
Index	EURIBOR 1 MOIS 1,362% (15/11/22)	€STR 1,404% (11/11/22)	EURIBOR 3 MOIS 1,762% (11/11/22)	EURIBOR 1semaine 1,372% (11/11/22)	EURIBOR 1 MOIS 1,362% (15/11/22)
* Calcul des intérêts	365 jours	360 jours	365 jours	360 jours	360 jours
Païement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel
Marge	0,44%	0,82%	1,10%	0,30%	0,24%
taux supporté si euribor négatif	0,44%	0,82%	1,10%	0,30%	0,24%
* Commission d'engagement	0,10% soit 2 000€	0,050% soit 1 000€	0,10% soit 2 000 €	0,10% soit 2 000 €	0,05% soit 1000 €
* frais de dossier	néant	néant	néant	néant	500,00 €
* Commission de non-utilisation	néant	de 0,10% à 0,20%	néant	néant	néant
* Minimum de déblocage	pas de minimum	10 000 €	par tranche de 10%	pas de minimum	50 000 €
*Déblocage/Remboursement des fonds	jour J + 2 ouvrés	demande avant 16h30 virement J+1		demande avant 16h30 virement J+1 après 16h30 virement J+2	demande avant 12h00 virement J après 12h00 virement J+1
* Durée	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Total frais d'engagement	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
Total frais si non utilisation sur l'année	2 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport et le tableau d'analyse des offres suite à la consultation lancée pour disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de deux millions d'euros,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAÉ du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

DECIDE :

Article 1 : de désigner la Banque Populaire pour contracter une ligne de trésorerie dans les conditions fixées dans le dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

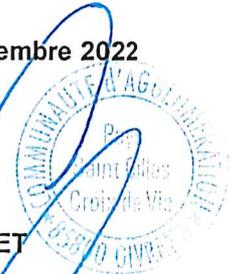
Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 21 NOV. 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 22 NOV. 2022

Givrand, le 21 novembre 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.